



## Municipalité Sainte-Anne-du-Lac

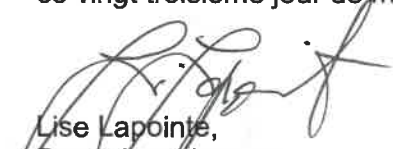
# AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné par la soussignée, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **lundi 9 avril 2018** à **19 h 30** au 1, rue Saint-François-Xavier. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 01-2018.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
206 chemin Tour-du-Lac, Sainte-Anne-du-Lac	Accepter une dérogation mineure pour, Régulariser la propriété qui est à plusieurs niveaux en dérogations. Le tout imputable à l'arpenteur-géomètre qui a déposé l'ancien lot 42-4 du rang 10 en 1994 n'a pas tenu compte d'une vente à Sa Majesté intervenue en 1969 qui avait pour résultat d'élargir le chemin de front. La réforme cadastrale a corrigé cet état de fait. Toutefois, les permis municipaux émis l'ont été en fonction des mensurations dudit lot 42-4 dont la profondeur réelle est moindre d'environ 5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les intéressés peuvent également transmettre leurs objections au bureau de la directrice générale, durant les heures d'ouverture, qui en fera rapport au conseil lors de cette même séance.

Donné à Sainte-Anne-du-Lac  
ce vingt troisième jour de mars deux mil dix-huit.

  
Lise Lapointe,  
Directrice générale  
secrétaire-trésorière.